

## Compte rendu du Conseil d'administration de Météo-France (CA) 28 novembre 2025.

### Point majeur, le budget 2026 :

**Lors de ce conseil, un large débat a eu lieu sur le budget 2026**, comprenant les perspectives de revalorisation des salaires. A cette occasion, les quatre organisations syndicales de Météo-France ont demandé une amélioration des primes des personnels techniques propres à l'Etablissement.

La CFDT-Météo a particulièrement défendu les agents. Dans la continuité du conseil précédent où nous avions interpellé la tutelle budgétaire (la direction du budget du ministère des finances).

**Au final, un point de satisfaction est que cette tutelle** est informée et valide en quelque sorte :

- \* la manière dont direction va « exécuter la masse salariale » en 2026
- \* et donc les revalorisations de salaires qui sont envisagées.

Ainsi, on devrait éviter en 2026 une censure comme cela a été le cas en 2025.

Le censure de 2025, le verre à moitié vidé, c'est près d'1 million d'€ non versés vers les personnels. Ce million ne sera pas récupéré par les personnels malgré notre insistance en octobre.

Mais au moins, l'insistance d'octobre aura permis de sensibiliser.

Et en 2026, il n'y aura a priori plus de mauvaises surprises. =>



Et donc l'année prochaine nous devrions avoir :

#### \* **des mesures de rattrapage des retards de versements prévus en 2025 :**

- sans doute que peu de personnes l'ont remarqué, mais en 2025 la prime d'intéressement et de performance collective au titre de 2024 n'a pas été versée. C'est 150 € pour tout le monde (tous les agents dans l'effectif de l'établissement, les TSM, les ITM, les IPEF, les contractuels, les Ouvriers d'Etat, les adjoints, les assistants, les attachés, les CR/DR, etc. y compris les agents contractuels dits Hors Plafond, à l'exclusion des apprentis)
- la mise en œuvre du plan de requalification des TSM en catégorie A : les promus seront connus fin 2025 mais les mises en paye ne débuteront qu'en 2026.
- la mise en œuvre de la réforme du corps intégrant les IPEF (ça commence en décembre en 2025 mais les mises en paye sont en 2026).

#### \* **des nouvelles mesures :**

- un plan de convergence de **la prime principale pour les corps des ITM et TSM (l'IFSE)** pour lequel la 1ère étape n'a pas été validée par les tutelles en 2025 malgré des marges disponibles. Ce sera la 1ère phase d'un plan sur 4 ans, son coût est estimé à 0,930 M€.
- la réforme des primes des Directeurs de recherche et Chargés de recherche (le RIPEC),
- la réforme des rémunérations des Ouvriers d'Etat prévue au Protocole social DGAC

Pour les contractuels, des enveloppes sont prévues pour la campagne dite de « revoyure triennale » (0,285 M€), et une pour la prime d'objectifs calqués sur les montants des CIA (**CIA = prime de Complément Indemnitaire Annuel**) des corps techniques.

En revanche, « justement », la mesure de revalorisation des CIA pour les TSM et ITM que les agents auront le plaisir de voir en paye ce 22 décembre 2025 (respectivement 500 € et 1000 €) retomberaient en 2026 au niveau de l'an passé (à 300 € et 330 €). Pour les IPEF, ce serait un retour de 1500 à 530 €.

Les contractuels verraient eux aussi leur « prime d'objectif » revenir à ces niveaux-là.

La CFDT-Météo n'a pas manqué de dénoncer des bizarries : les agents A+ (les IPEF) seraient alors moins servis que les agents de catégorie C, corps communs avec la DGAC. Les corps communs A auraient 3 fois plus que les cat. A+ et 5 fois plus que les cat. A techniques (ITM).



Là aussi, point plutôt satisfaisant : le représentant de la tutelle budgétaire a bien pris en compte que « *l'établissement souhaitera poursuivre les échanges relatifs au niveau de cette mesure indemnitaire en fonction des marges qui pourront être dégagées en gestion.* » Cela signifie que les montants des personnels techniques ne retomberont sans doute pas aussi bas.

La CFDT-Météo estime ainsi avoir la réponse de cette tutelle quant à sa demande de fin octobre au sujet des primes des TSM et ITM : c'est non pour 2025. Un report à 2026 est acté pour l'IFSE, tandis qu'en matière de CIA, ce sera en gestion donc dans le second semestre 2026 qu'il faudra débattre à nouveau.

Tandis que le représentant de la tutelle budgétaire a expliqué que Météo-France n'était pas maltraité question budget, notamment si on regarde le financement de la puissance de calcul, mais que du coup, c'était difficile d'accéder aux demandes des personnels, comme s'il y avait un système de vases communicants, **nous avons objecté qu'il ne fallait pas pour autant geler les salaires des personnels techniques de Météo-France.** Ce ne sont pas aux agents de payer les renouvellements des supercalculateurs. Surtout au vu de la comparaison des niveaux de rémunérations avec les corps homologues.

Une fois cette mise au point effectuée, nous avons voté Abstention sur ce projet de budget 2026.

\* \*

\*

Pour la liste des points d'actualité détaillés par la présidente, [consulter ce document en lien](#).

**Le Conseil s'est vu présenter la stratégie numérique et le schéma directeur du numérique et de la cyber-Sécurité.**

Elle est construite autour de quinze programmes de transformation. Chacun des programmes est décrit dans une fiche dans le document bien complet que l'on peut [consulter ici](#).

## Le prochain contrat d'objectifs et de performance (COP) de Météo-France

Il couvrira 2027-2031 et les principales ambitions de l'Etablissement ont été décrites :

cf. [le document ci-joint](#) qui s'inscrit dans la continuité des travaux sur la prospective 2035.

Quatre principales ambitions sont proposées :

- Face à des phénomènes extrêmes plus fréquents et plus violents, fournir les services les plus utiles pour contribuer à la sécurité météorologique des personnes et des biens (SPB) ;
- Fournir aux territoires et aux acteurs économiques des informations de référence pour élaborer leurs stratégies d'adaptation au changement climatique ;
- Travailler sur l'intelligence artificielle(IA), l'utiliser pour poursuivre la transformation de l'établissement au service de la résilience et de la souveraineté de la société ;
- Etre exemplaire au cœur de la transition écologique et de la responsabilité sociale.

Le document en question fait l'objet d'échanges internes ces prochaines semaines sous forme d'ateliers animés par les encadrants et de consultations externes (bilatérales avec les ministères notamment) pour construire une version plus complète qui sera présentée au CA du 13 mars 2026.

**Pour les 28 actions prioritaires de Météo-France en 2026 : cf. ce [doc](#).**

Le Conseil a pris connaissance de la cartographies des risques budgétaires et comptables et des plans d'actions budgétaires et comptables. La représentante du Contrôle Budgétaire, présente, a salué ces plans d'action et ainsi souhaité qu'ils soient encore un peu plus généralisés.

Des marchés ont été approuvés :

Infrastructures du futur supercalculateur sur le site du CNC à Toulouse, tour radar à construire à Sembadel en Haute-Loire, renouvellement du radar de Montancy (Doubs). Ces marchés sont à plus d'un million d'€, tous bien approuvés.

Côté DSI, un accord-cadre a été passé en vue de la fourniture de (« grosses ») liaisons permanentes entre les différents sites de Météo France, dites "MPLS."



**Un point sur les démarches d'innovation interne et de soutien des start-up a été effectué**

Une démarche interne d'innovation permet à tout agent de proposer une idée d'innovation au profit d'usagers, de clients ou pour améliorer le fonctionnement de l'établissement, afin d'avoir un temps de travail dédié : depuis mars 2022, 14 projets ont été portés et 6 ont été validés par la DG.

Par ailleurs, depuis début 2021 Météo-France accompagne des start-up qui proposent des produits et services innovants en lien avec les prévisions, les données d'observation ou climatologiques, c'est l'incubateur, MétéoFab, qui accueille actuellement 11 start-ups.